

Version: 3.5  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 14.05.2020  
Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Basfoliar Si  
UFI : 2RV2-3027-W00E-3YA2

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.  
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Version: 3.5  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 14.05.2020  
Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Conseils de prudence	: P102 P101	Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	<b>Prévention:</b> P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	<b>Intervention:</b> P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Silicate de potassium	1312-76-1 215-199-1	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 1 - <= 4

Pour l'explication des abréviations voir section 16.



Version: 3.5  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 14.05.2020  
Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| En cas d'inhalation             | : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.   |
| En cas de contact avec la peau  | : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.        |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion              | : Appeler immédiatement un médecin. Faire boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.   |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |                                 |
|-----------|---------------------------------|
| Symptômes | : Pas d'information disponible. |
|-----------|---------------------------------|

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |                                   |
|------------|-----------------------------------|
| Traitement | : Traiter de façon symptomatique. |
|------------|-----------------------------------|
- 

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés   | : Dioxyde de carbone (CO2)<br>Eau pulvérisée<br>Poudre sèche<br>Mousse résistant à l'alcool |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit   |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |  |  |
|--|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. |
|--|--|

Version: 3.5  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 14.05.2020  
Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:  
06.04.2023

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Éloignez des personnes non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, l'eau de surface ou l'eau de sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Équipement de protection individuel, voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Information supplémentaire sur les conditions de : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Version: 3.5  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 14.05.2020  
Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

stockage

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Nous n'avons pas connaissance de limites d'exposition nationales.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

#### Protection des mains

Remarques : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Gants en néoprène, chlorure de polyvinyle

Protection de la peau et du corps : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre combiné EN 141 type ABEK-P3 (gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques acides, basiques et de particules toxiques).

Version: 3.5  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 14.05.2020  
Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, l'eau de surface ou l'eau de sous-sol.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: très faible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 11,5, Concentration: 10 g/l
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,03 - 1,05 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable

Version: 3.5  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 14.05.2020  
Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

## 9.2 Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : nitrates

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

De l'ammoniaque gazeux peut être libéré à des températures élevées.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Version: 3.5  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 14.05.2020  
Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

#### Composants:

##### Silicate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,06 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Résultat: irritant

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Résultat: Compte tenu de son pH le produit est considéré comme étant irritant.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Résultat: non sensibilisant

### mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

### Cancérogénicité

#### Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction



Version: 3.5  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 14.05.2020  
Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

### **Information supplémentaire**

Donnée non disponible

---

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

#### **Composants:**

##### **Silicate de potassium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Version: 3.5  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 14.05.2020  
Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

## 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Version: 3.5  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 14.05.2020  
Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de : WGK 1 pollue faiblement l'eau  
l'eau (Allemagne)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

---

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

#### Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Version: 3.5

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 14.05.2020

Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:

06.04.2023

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Basfoliar Si**

---



Version: 3.5

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 14.05.2020

Référence : FDS\_754\_N

Date de révision:

06.04.2023

---